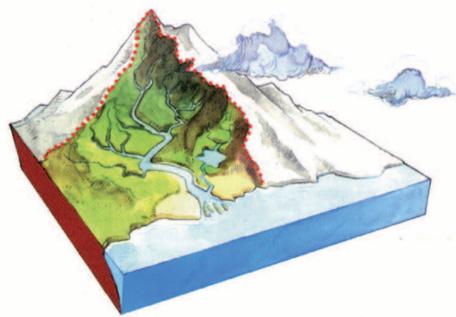


Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du bassin versant du Garon

Le bassin versant



Le bassin versant est un territoire délimité par des « lignes de crêtes ».

Chaque goutte de pluie qui tombe sur ce territoire va rejoindre la rivière par écoulement de surface, ou par circulation souterraine.

Quelques données sur le Garon

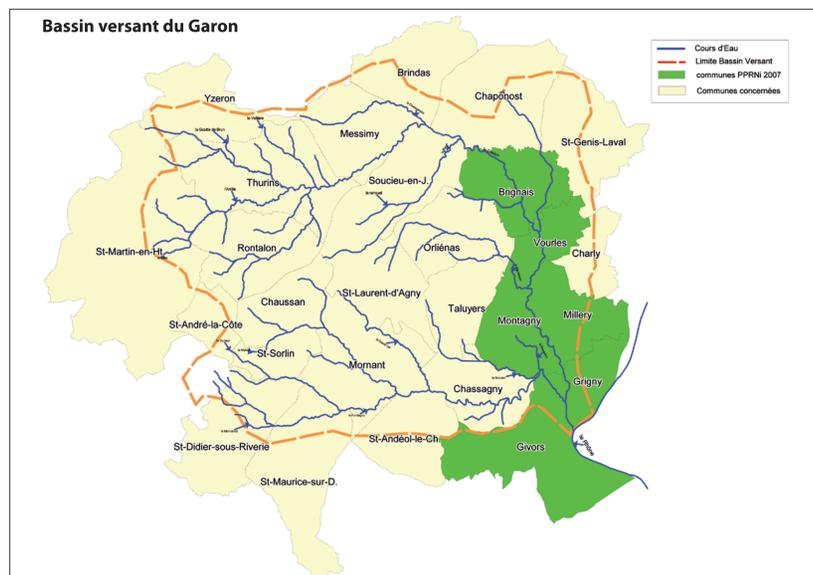
Surface totale du bassin versant du Garon : 206 km²

- bassin versant aval : 35 km²
- bassin versant amont : 175 km²

Réseau hydrographique : Le Garon est un affluent du Rhône.

Principaux affluents du Garon pris en compte dans le PPRNi :

Ruisseaux du Cartellier, L'Artilla, La Chalandrèze, Le Furon, Le Chéron, Le Merdanson de Chaponost, Le Merdanson d'Orliénas, Le Casanova, Le Mornantet, Ruisseau de Fondagny, Ruisseau de Corsenat, Le Grand Val, Ruisseau du Broulon, Ruisseau du Bres-selon.



Les crues du Garon

Le bassin versant du Garon est concerné par des **crues rapides**.

Ces trente dernières années, plusieurs crues significatives se sont produites : 1983, 1993, 2003, 2005, 2008.

La crue de 2003 est la crue connue la plus importante ayant eu lieu sur le bassin versant parmi les crues récentes.



Crue de décembre 2003
Brignais - Vieux Pont

Cours d'eau débit à l'exutoire	Surface du bas- sin versant (km ²)	Débit décennal Q10 (m ³ /s)	Débit centennal Q100 (m ³ /s)
Ruisseau de Fondagny	20,4	10,2	38,4
Mornantet	27,4	12,7	47,8
Merdanson d'Orliénas	11,5	6,6	25
Merdanson de Chaponost	11,7	11,5	31,7
Garon à Givors	206,3	57,6	217,7

Aléa de référence

L'aléa de référence correspond à une période de retour choisie pour se prémunir du phénomène.

La crue centennale modélisée est la crue de référence sur le bassin versant dans les secteurs urbanisés.

Dans les secteurs non urbanisés du bassin versant une **approche hydrogéomorphologique** a été réalisée (crue exceptionnelle).

Une crue centennale est une crue qui a statistiquement une chance sur 100 de se produire chaque année et donc 2 chances sur 3 de se produire sur une période de 100 ans.

Où s'informer ?

www.rhone.gouv.fr
www.prim.net
dans votre mairie ou sur son site internet.



Direction Départementale des Territoires du Rhône